



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DSP

20 janvier 2026

Présents : M. MURA, M. BAUMY, M. PELLETIER, Mme TESSIER, Mme HUREL, M. GUYARD

Travaux d'aménagement du chemin des Bourrassières - Lot n°1 : Travaux de terrassement – VRD : avenant n°1 - TPVL

Monsieur le Maire informe la commission que lors du démarrage des travaux d'aménagement du chemin des Bourrassières, il a été constaté que le fond de forme du chemin n'était pas conforme pour une voirie de lotissement et d'autres ajustements sont également nécessaires par rapport aux travaux prévus initialement :

Les modifications concernent ;

Moins-value : - 5 667.45 € HT

- Décapage de structure de chaussée existante : - 3 431.85 €

-Finition calcaire sable 0/4 des trottoirs : - 1 728 €

-Fourniture et pose de bordure P1 pour arrêt des enrobés : - 507.60

Plus-value : 39 675.30 € HT

-Reprise voirie et trottoirs actuels : 36 180.30 €

-Réalisation d'un puisard : 1 625 €

-Fourniture et pose de tubes de protection des câbles et regard : 1 870 €

Ces modifications représentent une différence de 34 007.85 € HT soit 40 809.42 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 29.27 %.

La commission approuve l'avenant n°1 en plus-value qui s'élève à 34 007.85 € HT soit 40 809.42 € TTC soit 29.27 % d'augmentation du montant estimé des travaux. Le marché passe de 116 200 € HT à 150 207.85 € HT et de 139 440 € TTC à 180 249.42 € TTC.

Travaux d'aménagement du chemin des Bourrassières - Lot n°2 : Travaux d'eau potable : avenant n°1 – TPVL

Monsieur le Maire informe la commission que lors du démarrage des travaux d'aménagement du chemin des Bourrassières, il a été demandé de poser des tuyaux en PEHD et non en PVC comme il était prévu initialement :

Les modifications concernent ;

Moins-value : - 1 800 € HT

- Prise en charge du réseau existant : - 1 800 €

Plus-value : 5 313.75 € HT

-Changement de nature de tuyau : 1 777.50 €

-Reprise des branchements sur nouvelle conduite : 3 536.25 €

Ces modifications représentent une différence de 3 513.75 € HT soit 4 216.50 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 34.34 %.

La commission approuve l'avenant n°1 en plus-value qui s'élève à 3 513.75 € HT soit 4 216.50 € TTC soit 34.34 % d'augmentation du montant estimé des travaux. Le marché passe de 10 233 € HT à 13 746.75 € HT et de 12 279.50 € TTC à 16 496.10 € TTC.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : avenant n°3 – Parenthèses Urbaines

Monsieur le Maire informe la commission que dans le cadre de la mission de révision du PLU, nous avons prévu 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles. Or, lors du travail sur le zonage, nous avons ajouté 5 OAP sectorielles pour couvrir l'ensemble des zones de projets (AU et U).

Le prix unitaire d'une OAP étant de 1 200 € HT, cela fait une augmentation de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC.

Ces modifications représentent une différence de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC, ce qui représente une augmentation du marché de 18.60 %.

La commission approuve l'avenant n°3 en plus-value qui s'élève à 6 000 € HT soit 7 200 € TTC soit 18.60 % d'augmentation du montant estimé des travaux. Le marché passe de 41 725 € HT à 47 725 € HT et de 50 070 € TTC à 57 270 € TTC.

Le Maire



Les membres de la commission

